

Instructions aux auteurs

Nous remercions les auteurs de prendre connaissance des instructions de rédaction avant la soumission d'un article à notre revue.

Titre, chapeau, informations sur l'auteur

Titre	Court et pertinent
Chapeau (résumé en guise d'introduction ou sous-titre, en gras avant le texte)	Pas plus de 150 à 250 caractères (espaces inclus)
Informations sur l'auteur (entre autres pour la page «impresum» à la fin du cahier)	Prénom et nom, titre/profession, lieu, fonction (si souhaité: adresse e-mail, adresse Internet)

Texte

Langue	Français ou allemand: la traduction d'une langue à l'autre est prise en charge par la rédaction.
Longueur	Selon les indications de la rédaction (celle-ci adapte le texte si nécessaire). Exemples pour une mise en page 50% images et 50% texte: - 4 pages de revue: 4'400 à 4'800 caractères (espaces inclus) - 6 pages de revue: 7'200 à 7'600 (espaces inclus)
Intertitres (organisation du texte)	Courts, aucun intertitre en début de texte.
Données de projet (en règle générale)	Maître d'ouvrage/mandant; conception/planification architecture du paysage, architecture, art, etc.; entreprises mandataires; années de planification et de réalisation; superficies/volumes; coûts.
Références bibliographiques	Nom, prénom: titre de l'ouvrage, lieu d'édition, année de parution. (p.)

Images

Quantité, priorités	Le nombre d'illustrations par article transmis par la rédaction varie en fonction de la longueur de l'article: indiquer les priorités quant au choix des images.
Résolution, qualité	Images de très bonne qualité, fournies en règle générale sous forme de fichier: résolution d'au moins 300 dpi (taille finale). En aucun cas diminuer la résolution existante, ne pas modifier le mode de l'image (laisser RGB), images analogues après discussion avec la rédaction.
Rendu des photos et plans	Par téléchargement sur le serveur (selon indications de la rédaction) ou par e-mail Analoges Bildmaterial in Absprache mit der Redaktion.
Légendes des illustrations	Courtes et pertinentes, car elles seront traduites dans l'autre langue. Nom du photographe/de la source, année (si connue).

Honoraires

Les auteurs qui décrivent leurs propres projets ne reçoivent pas d'honoraires pour le texte et les images. Les auteurs indépendants perçoivent CHF 70.-/page, honoraires pour photos incluses. Les images de photographes mandatés seront payées d'après un tarif défini en accord avec la rédaction. Des exceptions sont possibles après discussion avec la rédaction.